

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE SAINT-MAURICE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 19 DÉCEMBRE 2016**

Séance extraordinaire tenue le 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2016 à 18h30 à la salle des assemblées publiques située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Aucune personne n'assistait à cette séance.

Sont présent monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Un avis de convocation a été signifié de main à main à monsieur Jean-Pierre Binette et à la maison aux autres membres du conseil municipal par monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, le 15 décembre 2016 entre 11 heures et 12 heures attestant qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité était convoquée par monsieur Luc Dostaler, maire, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, le 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2016 à 18h30 et qu'il y serait pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1- Nomination d'un directeur intérimaire au service incendie
- 2- Octroi d'une aide financière à Immeubles MJS Inc.
- 3- Acceptation d'une soumission pour la fourniture de produits pétroliers

**NOMINATION D'UN DIRECTEUR INTÉRIMAIRE AU SERVICE  
INCENDIE  
2016-12-203**

Considérant la vacance du poste de directeur du service incendie.

Considérant que monsieur Yves Landry occupe le poste de directeur du service incendie de manière intérimaire depuis le 21 novembre 2016.

Considérant que le conseil municipal désire confirmer l'intérim.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que monsieur Yves Landry soit nommé directeur intérimaire au service incendie.

Adoptée

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À IMMEUBLES MJS INC.  
2016-12-204**

Considérant la vente, par la Municipalité, du lot 5 408 569 du cadastre du Québec à Immeubles MJS Inc.

Considérant la résolution numéro 10-2013-142 qui mentionnait qu'une aide financière était octroyée à messieurs Michel Dessureault et Jean-Sébastien Blais pour l'implantation d'une pharmacie.

Considérant l'implantation de la pharmacie Proxim sur la propriété en question.

Considérant la récente évaluation du bâtiment de la propriété.

Considérant qu'aucune aide financière n'a été versée à messieurs Dessureault et Blais jusqu'à maintenant.

Considérant que la municipalité peut octroyer une aide financière selon l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Julie Régis appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu à l'unanimité :

- que la résolution 10-2013-142 soit abrogée ;
- qu'une aide financière de onze mille deux cent quatre-vingt-dix dollars et vingt-trois sous (11 290,23 \$) est octroyée à Immeubles MJS Inc. pour les années 2014, 2015 et 2016 ;
- qu'une aide financière de cinq mille sept cent cinquante-six dollars et vingt-cinq sous (5 756,25 \$) est octroyée à Immeubles MJS Inc. pour l'année 2017 ;
- qu'une aide financière d'un montant équivalent aux taxes municipales est octroyée à Immeubles MJS Inc. pour l'année 2018 et que le montant ne dépasse pas le maximum autorisé par l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales afin de ne pas être tenu à l'approbation des personnes habiles à voter ;
- que les montants devront obligatoirement être appliqués au budget d'exploitation de la pharmacie ;
- que l'aide financière est conditionnelle au maintien de l'opération d'une pharmacie sur la propriété.

Adoptée.

#### **ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS 2016-12-205**

Considérant la demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de produits pétroliers adressée à trois (3) fournisseurs.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que soit accepté la soumission de « Pétroles Deshaies » au prix de quatre-vingt-un mille treize dollars et onze sous (81 013,11 \$), le tout selon les conditions du devis de soumissions.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**2016-12-206**

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier il est résolu que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 18h45.

Adoptée

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

---